

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-TROISIÈME SESSJON

Documents officiels*

TROISIÈME COMMISSION
48e séance
tenue le
vendredi 18 novembre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 48e SEANCE

Président M. ABULHASAN (Koweït)

puis M. JATIVA (Equateur)

SOMMAIRE

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent poner la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être panées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
AIC.3/43/SR/48
22 novembre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h. 10.

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR: HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (suite) (A/43/3, A/43/12 et Add.1, A/43/226-S/19649, A/43/370, A/43/31-S/19894, A/43/373, A/43/383, A/43/463-E/1988/106, A/43/510-S/12091, A/43/523, A/43/533, A/43/591, A/43/709, A/43/717 et Add.1 et Corr.1; A/C.3/43/6)

1. Mlle VERLEZZA (Venezuela) a lu avec beaucoup d'attention le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/43/12 et Add.1) sur les efforts louables qu'il déploie pour faire face au problème de plus en plus inquiétant des courants de réfugiés, phénomène social étroitement lié aux événements politiques que connaissent plusieurs régions du monde. Le Venezuela, en tant que membre du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire, entend contribuer dans la mesure de ses faibles moyens à ces efforts. Les conclusions récemment adoptées par le Comité sur les attaques militaires et armées contre des camps et zones d'installation de réfugiés méritent d'être appuyées car elles contribueront à renforcer le respect international de la sécurité et des droits des réfugiés vivant dans ces camps. La protection plus particulière des femmes et des enfants souvent victimes de l'exploitation, de la violence, du recrutement forcé et de la détention est une autre question importante. Il est indispensable de continuer d'une part à chercher à empêcher toutes les violations des droits des femmes et des mineurs et d'autre part d'en secourir les victimes. Il faut également poursuivre les efforts visant à réunir les familles.

2. Il faut en outre mettre l'accent, notamment avec l'aide des organes compétents de l'ONU et des ONG, sur la promotion des droits des réfugiés et la diffusion d'informations sur ce sujet. Il convient de mentionner à ce propos les activités menées récemment par le HCR en vue de renforcer, compte tenu des ressources disponibles, son centre de documentation sur les réfugiés, qui vient d'assumer la fonction de coordination d'un nouveau réseau international de centres de documentation sur les réfugiés, et notamment la publication d'une bibliographie sur les enfants réfugiés et l'élaboration d'un glossaire multilingue des termes relatifs aux réfugiés.

3. Prenant note du rapport du Secrétaire général (A/43/717) concernant la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, la représentante du Venezuela déclare que son pays appuie la Déclaration et le Programme d'action adoptés à cette occasion en espérant que leur mise en oeuvre contribuera à améliorer la situation des libertés et droits fondamentaux des réfugiés de la région. Le Venezuela soutient aussi sans réserve le communiqué de San Salvador signé par le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Nicaragua en vue de la convocation en mai 1989 au Guatemala d'une conférence internationale sur les réfugiés centraméricains, initiative qui a fait l'objet d'une décision du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire à sa trente-neuvième session. Une telle conférence ne peut que contribuer au processus de paix engagé dans la région dans la mesure où elle permettra d'évaluer les progrès réalisés dans la protection et l'aide accordées aux réfugiés et à élaborer des plans et programmes d'action qui apportent des solutions concrètes et durables afin que les gouvernements puissent faire face

(Mlle Verlezza, Venezuela)

à la présence massive de réfugiés, personnes déplacées et rapatriés sur le territoire. Ces solutions devraient également viser à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés, leur intégration sur place dans les pays de premier asile ou leur réinstallation dans des pays tiers.

4. En conclusion, la représentante du Venezuela rend hommage à l'oeuvre accomplie par les organismes des Nations Unies, les ONG, les organisations régionales et sous-régionales ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge et certains Etats dans ce domaine.

5. M. OSMAN (Somalie) rend hommage à l'oeuvre accomplie par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans chaque région du monde et en Somalie en particulier, oeuvre qui n'aurait d'ailleurs pas été possible sans l'appui et la coopération bilatérale et multilatérale des pays donateurs, des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Grâce à la bonne volonté de la communauté internationale, on a progressé dans la recherche de solutions durables au problème croissant des réfugiés, en particulier le rapatriement librement consenti dans la paix et la dignité, notamment en Afghanistan.

6. C'est en Afrique, on le sait bien, que le problème des réfugiés se pose avec le plus d'acuité. Les pays de premier asile africains ont dû consentir d'énormes sacrifices pour continuer à obéir à leur politique traditionnelle d'hospitalité et accueillir un demi-million de réfugiés de plus pendant la période considérée dans le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/43/12 et Add.1). Or, la Somalie est le pays africain qui abrite le plus grand nombre de réfugiés, soit 835 000 personnes regroupées officiellement dans 40 camps, et autant de réfugiés "invisibles" qui ne reçoivent aucune aide officielle des organismes internationaux d'où l'ampleur, d'ailleurs reconnue dans le rapport A/43/535, du problème des réfugiés dans le pays. Grâce à l'aide alimentaire et non alimentaire et à l'appui financier apportés par la communauté internationale, le HCR et le Programme alimentaire mondial en particulier, la situation nutritionnelle de ces réfugiés s'est améliorée, mais cet appui doit se poursuivre et même s'accroître. En effet, les programmes d'assistance aux réfugiés en Somalie ont souffert dernièrement de l'importante dévaluation de la monnaie nationale qui est à l'origine de tendances inflationnistes. L'opération de dénombrement des réfugiés a repris après une légère interruption et ses résultats attendus pour le milieu de 1989 devraient contribuer à l'amélioration des plans visant à apporter des solutions durables au problème des réfugiés. En matière de solutions durables, le Gouvernement somali a facilité le rapatriement librement consenti de 5 050 réfugiés des camps de Bur Dhubo et a tout mis en oeuvre en vue de l'intégration locale des autres réfugiés. Pour rendre ces derniers autonomes sur le plan alimentaire et économique, le Gouvernement leur a fait distribuer des terres; il s'est ainsi constitué, avec l'aide du HCR, de l'Agency for International Development des Etats-Unis et de diverses organisations non gouvernementales et organisations bénévoles, de petits établissements très prometteurs. Les ONG ont d'ailleurs été invitées à prendre part à toutes les activités gouvernementales dans ce domaine.

(M. Osman, Somalie)

7. Le représentant de la Somalie tient à insister sur les énormes sacrifices que son pays doit faire pour fournir aide et asile à des réfugiés qui représentent aujourd'hui le quart de sa population et exhorte la communauté internationale à donner à son pays les moyens nécessaires pour supporter l'énorme charge que la présence continue d'un si grand nombre de réfugiés fait peser sur sa **fragile** économie nationale, compte tenu de la volonté *si* souvent déclarée de son pays de respecter les normes et principes énoncés dans les instruments internationaux relatifs aux réfugiés. Il est reconnaissant au Secrétaire général des mesures prises en application de la résolution 42/127 de l'Assemblée générale et juge encourageants les efforts faits jusque là par les organismes des Nations Unies dans leur domaine de compétence respectif. Il leur demande notamment de poursuivre leur action en vue de l'application du programme d'action prioritaire énoncé dans le rapport du Secrétaire général (A/43/535). Il espère enfin qu'une nouvelle résolution sera adoptée à la session en cours sur l'assistance aux réfugiés en Somalie.

8. M. Jatiya (Eguateur) prend la présidence.

9. M. RAZALI (Malaisie), ayant pris note du rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/43/12 et Add.1) dans lequel sont soulignées la gravité du problème des réfugiés à l'échelle mondiale et la nécessité d'y apporter des solutions durables et globales adaptées à chaque région et à chaque situation, dit que la communauté internationale ne doit pas se résigner face au problème apparemment insoluble des réfugiés. La Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe a contribué à sensibiliser l'opinion publique mondiale au sort des réfugiés d'Afrique australe et la Déclaration et le Plan d'action adoptés à cette occasion, une fois qu'ils seront appliqués, devraient améliorer considérablement la situation de ces réfugiés. La Malaisie, qui a appuyé pleinement la tenue de cette conférence aux travaux de laquelle elle a d'ailleurs participé, souhaite que d'autres efforts soient faits pour venir en aide à ces réfugiés et leur permettre prendre part à la construction de leur pays. Elle se félicite également de l'initiative prise par les Gouvernements du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique et du Nicaragua en vue de convoquer une conférence internationale sur la question des réfugiés centraméricains. Elle espère en outre que les réfugiés afghans pourront bientôt retourner dans leur pays avec l'aide de l'ONU et du HCR et compatir avec les Palestiniens, qui en sont réduits à vivre comme des réfugiés dans leur propre pays. Elle rend enfin hommage aux efforts déployés par l'ONU pour venir en aide aux personnes déplacées vivant dans des camps situés à la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea.

10. Comme tant d'autres pays de l'Asie du Sud-Est, la Malaisie a dû faire face à l'afflux continu des réfugiés de la mer vietnamiens (plus de 230 000 depuis 1975) qui ont pour la plupart été réinstallés dans les pays développés. Ce courant de réfugiés qui ne cesse de grossir impose une charge intolérable aux pays de premier asile de la région et aggrave les problèmes politiques, économiques et sociaux ainsi que les problèmes de sécurité auxquels ces pays se heurtent déjà. Depuis la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois de 1979, il s'est instauré

(M. Razali, Malaisie)

un consensus, né d'un sentiment de compassion, en vertu duquel les pays de la région accueillent à titre temporaire les réfugiés vietnamiens, laos et kampuchéens qui doivent être rapidement réinstallés dans des pays tiers, essentiellement les pays développés. Or, depuis 1979, les réfugiés amenés par les conflits armés à quitter leur pays ont fait place à des migrants essentiellement poussés par des motifs économiques. De plus, les solutions mises au point à la suite de la Conférence de 1979 - réinstallation dans des pays tiers, rapatriement librement consenti, programme d'organisation méthodique des départs, quelque valables qu'elles aient pu paraître à l'époque, n'ont eu que des résultats temporaires. Or, ce que les pays de premier asile veulent, ce sont des solutions durables et efficaces qui tiennent compte de l'évolution de la situation depuis 1979. Pour cela, il faut qu'un dialogue s'instaure entre toutes les parties concernées. C'est pourquoi, la Malaisie et les autres pays de l'Asie du Sud-Est ont proposé de convoquer au début de 1989 une nouvelle conférence internationale sur les réfugiés indochinois au niveau ministériel. Des consultations ont déjà eu lieu entre pays de l'ANASE, pays donateurs et pays tiers, pays d'origine et Haut Commissariat. Pour préparer la conférence, on a déjà organisé plusieurs réunions consultatives, la prochaine devant se tenir à Kuala Lumpur en décembre. La Malaisie est convaincue que, bien préparée et bien menée, cette conférence devrait permettre de proposer des solutions globales, durables et efficaces à court et à long terme, étant entendu qu'elle doit tenir dûment compte des préoccupations légitimes de toutes les parties intéressées ainsi que des données actuelles du problème. Cette proposition a été examinée par le Comité exécutif à sa trente-neuvième session et la Malaisie espère de tout coeur qu'elle sera reprise par la Troisième Commission et par l'Assemblée générale sous forme de résolution. Toujours dans un souci de dialogue, la Malaisie s'est tournée vers les pays d'origine pour résoudre le problème des réfugiés et des personnes déplacées. Ainsi, en avril, le Vice-Premier Ministre de la Malaisie s'est rendu en République démocratique populaire lao et au Viet Nam et ces deux pays ont participé aux consultations en vue de la conférence internationale sur les réfugiés indochinois placées sous la responsabilité active et positive du BCR. La Malaisie juge encourageant l'intérêt porté par le Secrétaire général à la question des réfugiés indochinois de même que l'appui et la coopération des grands pays donateurs et pays tiers qui doivent participer au règlement de ce problème.

11. La Malaisie continuera par souci humanitaire à accueillir les vrais réfugiés mais elle se refuse à recevoir ceux que poussent de simples motifs économiques. Elle engage la communauté internationale et le BCR à faire preuve de vigilance à cet égard tout en continuant de secourir ceux qui méritent vraiment leur aide.

12. Mme MARCOULLIS (Chypre) se félicite de l'adoption, par le Comité exécutif du programme du Haut Commissaire à sa trente-neuvième session, d'importantes décisions qui devraient fournir un cadre approprié à l'assistance humanitaire et à la protection internationale dont bénéficient les réfugiés. Il est également important d'appliquer dans la pratique la Déclaration et le Programme d'action adoptés à la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, grâce au consensus et à la volonté de la communauté internationale de faire face avec dynamisme aux problèmes

(Mme Marcoullis, Chypre)

majeurs auxquels se heurtent des millions de réfugiés et de personnes déplacées dans cette région. Chypre se félicite également de la décision des gouvernements d'Amérique centrale de convoquer une conférence internationale sur la question des réfugiés centraméricains et espère que d'autres conférences du même type seront convoquées dans d'autres régions du monde pour trouver des solutions globales et durables aux problèmes propres à chaque région. La délégation chypriote rappelle à ce propos combien il importe à ses yeux que le HCR continue à s'acquitter de ses fonctions dans une optique strictement humanitaire et apolitique. En effet, ce n'est pas à lui qu'il appartient de trouver des solutions politiques aux problèmes des réfugiés, c'est à la communauté internationale d'identifier ces solutions et aux gouvernements de les appliquer conformément à la responsabilité qui leur incombe en vertu de la Charte d'obéir aux décisions de la communauté internationale et aux normes du droit international.

13. Les violations massives et flagrantes des droits de l'homme et libertés fondamentales, les guerres d'agression, la domination étrangère, l'ingérence dans les affaires intérieures des États et l'occupation militaire continuent de compter parmi les causes principales des courants massifs de réfugiés et de personnes déplacées. Chypre est bien placée pour le savoir, elle dont un tiers de la population a été chassé de ses terres ancestrales et réduit à l'état de réfugiés dans son propre pays. C'est en l'ONU et en ses résolutions, fondées sur les principes du droit international que Chypre place ses espérances de voir :ensemble de la population du pays rétabli dans les libertés et droits fondamentaux que lui reconnaissent les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et notamment le droit au retour.

14. M. MEKONYO (Tchad) rappelle que l'Afrique détient le plus triste record du monde, celui du plus grand nombre de réfugiés (5 millions); ceux-ci étant surtout concentrés en Afrique australe, l'ONU a organisé avec l'QUA une Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, qui s'est tenue en août 1988 à Oslo (Norvège). Le Tchad souscrit pleinement à la Déclaration et au Plan d'action qui y ont été adoptés.

15. Le problème des réfugiés est particulièrement complexe du fait de sa dimension politique, économique et sociale. Le représentant du Tchad rend hommage au HCR dont l'action permet d'améliorer la situation dramatique des réfugiés qui sont souvent traités avec méfiance, voire avec hostilité dans le pays d'accueil et même font parfois l'objet de mesures vexatoires. Cette action du HCR implique une aide accrue de la communauté internationale car la condition des réfugiés relève de la responsabilité générale de tous les États Membres et cette action ne peut être confortée, de l'avis du représentant du Tchad, que par l'adhésion massive des États aux conventions des Nations Unies de 1951 et de l'OUA de 1969 relatives aux réfugiés.

16. Le représentant du Tchad rappelle que son pays a largement bénéficié de l'aide internationale lorsqu'il s'est trouvé dans une situation d'urgence particulièrement grave. Les efforts conjugués des organismes des Nations Unies et d'organisations

(M. Mekonyo, Tchad)

bénévoles ont permis de mobiliser l'assistance matérielle et financière requise. Le HCR et le PNUD ont mis en place un programme pour subvenir aux besoins des rapatriés et des personnes déplacées et faciliter le retour des Tchadiens réfugiés dans les pays voisins. C'est ainsi que le HCR a contribué, en 1987, à la réinstallation de 97 000 Tchadiens venant essentiellement de la République centrafricaine, du Nigéria et du Soudan. On a également enregistré en 1988 le retour volontaire de 5 000 Tchadiens en provenance du Cameroun. Parallèlement, le HCR apporte son assistance à quelque 20 000 Tchadiens encore réfugiés au Soudan, 8 500 au Cameroun, 5 000 au Nigéria et à des groupes moins nombreux dans d'autres régions.

17. Le Gouvernement tchadien exprime sa gratitude aux Etats, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales, ainsi qu'au Secrétaire général, pour toute l'assistance humanitaire spéciale dont il a bénéficié. Or, ce programme d'assistance prend fin et le Tchad se trouve à nouveau dans une situation critique, les invasions acridiennes venant s'ajouter aux inondations. La délégation tchadienne serait donc heureuse de voir reconduire le programme d'assistance humanitaire spécial. Sa démarche se justifie d'autant plus que le Tchad et la Libye ont décidé de rétablir leurs relations diplomatiques. C'est dans cet esprit que la délégation tchadienne présentera au titre du point 12 de l'ordre du jour un projet de résolution intitulé "Assistance d'urgence aux rapatriés volontaires et personnes déplacées au Tchad".

18. Mlle LEON (Singapour) rappelle que la détente internationale n'a pas résolu le problème des réfugiés, dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus de 12 millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

19. La représentante de Singapour, sans oublier pour autant les réfugiés d'autres parties du monde, souhaite traiter plus particulièrement du problème des réfugiés indochinois en Asie du Sud-Est. On peut compter qu'au cours des 15 dernières années plusieurs millions d'Indochinois ont quitté leur pays d'origine (sans compter les milliers qui ont péri en mer avant d'arriver au but). Ce flux constant de réfugiés indochinois depuis 1979 a eu un effet déstabilisateur sur les pays de l'Asie du Sud-Est et a créé par exemple de graves problèmes en Malaisie et en Thaïlande. On a dit souvent que l'intégration et l'installation sur place des réfugiés étaient le meilleur moyen de régler le problème. Mais cette solution a posé d'énormes difficultés aux pays hôtes membres de l'ANASE, dont les ressources financières et humaines limitées ont été fortement mises à contribution.

20. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a indiqué dans son dernier rapport (A/43/12) que la réinstallation dans des pays tiers représente toujours la solution durable la plus pratique pour les réfugiés indochinois. La représentante de Singapour qui partage pleinement cette façon de voir constate cependant que la réinstallation s'est sensiblement ralentie au cours des dernières années. Certains pays de réinstallation se sont montrés de plus en plus réticents et ont dressé des obstacles législatifs et administratifs. D'où le nombre considérable de réfugiés indochinois, évalué aujourd'hui à 160 000, qui attendent toujours dans des camps leur réinstallation. La situation de ces réfugiés est

(Mlle Leow. Singapour)

tragique et la représentante de Singapour déplore la discrimination dont font souvent l'objet les réfugiés qui sont vieux, handicapés ou qui n'ont pas de compétences particulières. Certes, nul n'ignore les difficultés économiques des pays de réinstallation, mais il ne faudrait pas que les pays de premier asile soient seuls à supporter la charge qu'implique ce problème. La représentante de Singapour en appelle aux pays de réinstallation traditionnels pour qu'ils relèvent leurs quotas d'admission et prie instamment d'autres pays de participer aux efforts de réinstallation des réfugiés.

21. Devant la diminution du nombre de réinstallations, on en vient à considérer le rapatriement librement consenti dans le pays d'origine comme une solution de plus en plus attrayante. La représentante de Singapour se félicite des efforts faits dans ce sens par le Haut Commissaire en consultation étroite avec les gouvernements intéressés. Toutefois, le rapatriement librement consenti n'est une solution valable que si les pays d'origine ne lient pas l'acceptation des réfugiés à des aides financières ou autres et si les réfugiés ne sont pas victimes de persécutions ou de discriminations.

22. Il est impératif que la communauté internationale cherche à coopérer avec les pays d'origine pour arrêter à la source le flux des réfugiés. Il faut prendre des mesures concrètes pour faire cesser les départs de réfugiés organisés à des fins lucratives ou pour des motifs peu scrupuleux.

23. Etant donné qu'il importe de trouver une solution durable au problème des réfugiés indochinois, la délégation singapourienne appuie la convocation d'une conférence internationale sur les réfugiés indochinois qui se tiendrait sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU. Elle espère donc que cette conférence sera convoquée le plus tôt possible.

24. M. Abulhasan reprend la présidence.

25. M. KITIHKHOUN (République démocratique populaire lao) souligne que la communauté internationale a enregistré, dans sa recherche de solutions aux problèmes de réfugiés, une série de succès, obtenus essentiellement grâce à la coopération.

26. Toutefois, les politiques d'impérialisme, d'apartheid et d'ingérence dans les affaires d'autres pays sont cause de l'existence d'un très grand nombre de réfugiés dans le monde actuel. Le problème des réfugiés noirs en Afrique australe a incité l'Assemblée générale (résolution 42/106) à convoquer à Oslo en août 1988 une conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe. Cette conférence a adopté une Déclaration et un Plan d'action (auxquels le Gouvernement lao souscrit pleinement) qui précisent que seuls l'élimination de l'apartheid, la création d'Etats indépendants, la reconnaissance de l'égalité des races et le développement économique permettront de régler le problème des réfugiés dans la région.

27. Au Moyen-Orient, la situation des réfugiés palestiniens, victimes d'exactions de toutes sortes, mérite toute l'attention de la communauté internationale.

(M. Kittikhoun, Rép. dém. pop. lao)

28. Le représentant de la République démocratique populaire lao dit que son pays, après une longue guerre imposée par l'étranger, a vu partir une partie de ses habitants: certains ont servi dans les forces ennemies, d'autres se sont laissé séduire par la propagande étrangère, d'autres encore ont été chercher une vie plus facile ailleurs.

29. Le Gouvernement lao est disposé à accueillir tous les Lao qui souhaitent sincèrement revenir dans leur pays. Sous les auspices du HCR, plus de 3 000 Lao l'ont déjà fait: à quoi il faut ajouter pour l'année en cours le retour de 176 expatriés.

30. Le Gouvernement lao soutient que la solution la plus durable du problème des réfugiés est le rapatriement librement consenti : solution difficile lorsque certains Etats se servent des réfugiés à des fins politiques et que d'autres incitent la population à abandonner son pays. C'est dire que la coopération internationale est particulièrement indispensable dans ce domaine, comme l'a souligné le Groupe d'experts gouvernementaux sur la coopération internationale en vue d'éviter de nouveaux courants de réfugiés, créé en 1981 par l'Assemblée générale. Seule la coopération contribuera à créer un climat de compréhension internationale et permettra de trouver une solution juste et durable au problème des réfugiés.

31. M. TANLAY (Turquie) rend hommage au HCR et à son personnel dont l'action inlassable a permis de résoudre de nombreux problèmes de réfugiés, mais rappelle que l'existence de plus de 12 millions de réfugiés pose un problème de caractère universel, qui appelle une action commune fondée sur un esprit de sacrifice et de solidarité, une prise de responsabilité collective et le partage des charges par la communauté internationale.

32. Abordant un aspect particulier du problème, le représentant de la Turquie souligne qu'actuellement 80 % des réfugiés se trouvent dans des pays de premier asile ou de transit, qui sont en général des pays, en développement. Ces pays acceptent de supporter une charge très lourde mais comptent pour cela sur la solidarité internationale. Or les difficultés des pays de transit ne cessent de s'accroître. Le représentant de la Turquie déplore que certains pays industrialisés, loin de contribuer à alléger le fardeau des pays de transit, limitent l'entrée des demandeurs d'asile, fixent des quotas d'admission insuffisants et allongent les procédures d'examen des dossiers. Il en résulte une accumulation de réfugiés dans les pays intermédiaires et ceux-ci pourraient être contraints, devant l'afflux de nouveaux réfugiés, à prendre de leur côté des mesures restrictives.

33. Il est indispensable de trouver des solutions durables au problème des réfugiés, intégration dans le pays de premier asile ou réinstallation dans un autre pays, la plus souhaitable étant évidemment le rapatriement librement consenti. Dans tous les cas, il faut que joue la solidarité internationale. Le représentant de la Turquie applaudit aux efforts du HCR, grâce auxquels en 1987 plus de 250 000 personnes ont cessé d'être des réfugiés et il rappelle à ce sujet que la

(M. Tanlay. Turquie)

Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés a préconisé la solidarité internationale. Malheureusement, cette solidarité est encore insuffisante: c'est donc avant tout sur ce plan qu'il faut agir. La Turquie continuera à coopérer avec le HCR, dont elle suit avec intérêt la réorganisation des structures et des méthodes, pour l'aider à mener sa tâche humanitaire à bien.

34. M. HUSAIN (Pakistan) remercie le Haut Commissaire de son exposé fait la veille sur la situation des 12 millions de réfugiés que compte actuellement le monde et se félicite des résultats remarquables qu'a obtenus le HCR grâce à l'appui de la communauté internationale.

35. L'amélioration de la situation politique internationale a créé un climat propice au règlement de la situation des réfugiés, qui exige toutefois la cessation de toute intervention militaire et occupation étrangères.

36. A ce propos, le représentant du Pakistan évoque les 3 millions d'Afghans qui ont trouvé asile dans son pays, où ils constituent la plus grande concentration de réfugiés du monde. Le Gouvernement pakistanais, en dépit des difficultés économiques du pays, leur a assuré un abri et une assistance humanitaire. Il remercie à cet égard les gouvernements amis, le HCR, le Programme alimentaire mondial et les autres institutions internationales qui l'ont aidé dans cette tâche. Son représentant fait toutefois observer que son pays continue à supporter 50 % du coût de cette aide, ce qui met lourdement à contribution ses ressources.

37. La signature en avril 1988 des Accords de Genève stipulant le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan constitue un progrès important en la matière, mais ne règle pas la question du conflit intérieur. Celui-ci ne se résoudra qu'après le retrait complet des forces soviétiques et la mise en place d'un gouvernement provisoire largement représentatif. Ce n'est qu'à ce moment-là que les réfugiés afghans pourront rentrer chez eux dans la sécurité et l'honneur.

38. Malheureusement, au mépris total de toutes les normes humanitaires, les forces de Kaboul continuent d'attaquer les camps de réfugiés afghans. En attendant que ceux-ci puissent rentrer dans leur pays, une aide leur est toujours indispensable. Il est donc satisfaisant que le Haut Commissaire ait décidé de maintenir au même niveau le programme d'assistance aux réfugiés afghans au Pakistan et en Iran, car loin d'avoir diminué, le nombre de réfugiés a en fait augmenté au Pakistan du fait du conflit armé qui se poursuit en Afghanistan.

39. La délégation pakistanaise souhaite au Haut Commissaire de réussir à favoriser le dialogue entre les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, qui comptent plus de 130 000 réfugiés, en vue de tenir une conférence en 1989 pour résoudre le problème dans la région.

40. Elle espère que les objectifs de la Déclaration et du Plan d'action de la récente Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe seront dûment pris en compte par la communauté internationale. Elle compte aussi qu'on progressera rapidement vers

(M. Husain, Pakistan)

l'abolition de l'apartheid, l'indépendance de la Namibie, le règlement des conflits internes et l'amélioration de la situation socio-économique, qui sont les conditions indispensables d'une solution durable du problème des réfugiés en Afrique.

41. La délégation pakistanaise constate avec satisfaction qu'une conférence internationale est prévue pour mai 1989 en vue d'apporter des solutions concrètes au problème des réfugiés en Amérique centrale.

42. Louant les pays qui ont contribué aux programmes d'assistance, le Pakistan se félicite de l'approbation des prévisions budgétaires révisées du HCR et se joint à l'appel lancé par le Haut Commissaire à la générosité des gouvernements pour l'année en cours et la suivante.

43. Mme SINEGIORGIS (Ethiopie) rend hommage au Haut Commissaire pour son dévouement admirable et son activité inlassable et réaffirme la volonté de son gouvernement de l'aider à s'acquitter de sa tâche humanitaire. Elle remercie l'Organisation des Nations Unies, le BCR, le PNUD et le Gouvernement norvégien du précieux concours qu'ils ont apporté à l'organisation à Oslo de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe.

44. Le succès de cette conférence indique à quel point le sort des réfugiés dans cette partie de l'Afrique préoccupe la communauté internationale. C'est à cette dernière qu'il appartient non seulement de soulager leur misère, mais de trouver des solutions durables en traitant les problèmes à la base. A cet égard, le Gouvernement éthiopien condamne les attaques armées lancées par le régime raciste d'Afrique du Sud contre les camps et établissements de réfugiés, ainsi que ses actes d'agression et de déstabilisation perpétrés contre les Etats africains voisins indépendants. Les réfugiés ou personnes déplacées représentant maintenant plus de 5 millions de personnes, la communauté internationale doit poursuivre son aide pour que puisse être mis en oeuvre le Plan d'action d'Oslo.

45. Le Gouvernement éthiopien trouve encourageant que certains événements favorables aient permis des retours et réinstallations spontanés dans des pays tiers, car c'est, à son avis, la meilleure solution durable. Il est toujours prêt à coopérer pour faciliter le rapatriement librement consenti de tous les Ethiopiens à l'étranger. A cette fin, il a créé des centres d'accueil et s'efforce de réinstaller les rapatriés dans leur localité d'origine. Grâce à l'aide du BCR, il s'emploie à les réintégrer dans la société et à les rendre autonomes. A cet égard, la représentante de l'Ethiopie fait observer que l'assistance internationale cessant dès le retour dans le pays d'origine, les difficultés économiques obligent souvent les rapatriés à repartir. C'est là un problème qui mérite d'être étudié de près.

46. Pour être durables, les solutions au problème des réfugiés dans les pays en développement doivent précisément être axées sur le développement. Pour l'Ethiopie, assistance aux réfugiés et aide au développement sont indissociables. A ce propos,

(Mme Sinegiorgis, Ethiopie)

elle souscrit aux conclusions et décisions adoptées à la trente-neuvième session du comité exécutif du Programme du Haut Commissaire (A/43/12/Add.1) sur l'aide aux réfugiés et le développement, et donne lecture de l'alinéa g) (par. 32 du document).

47. En dépit de quelques progrès, la situation mondiale est dans l'ensemble malheureusement déplorable. L'Afrique est une fois de plus la région la plus durement touchée. Pendant la période considérée, la population des réfugiés s'est accrue de 900 000 personnes. Il faut ajouter à cela la crise économique, la sécheresse et l'invasion des acridiens.

48. Pour l'Ethiopie, la situation au cours des 12 derniers mois a été dramatique. De nouveaux flux ont porté la population totale des réfugiés à 800 000 personnes. Fidèle à sa tradition d'hospitalité, l'Ethiopie s'efforce de les accueillir, mais, comme l'ont constaté des personnalités, ambassadeurs, représentants d'organisations intergouvernementales et d'organismes donateurs, y compris le Haut Commissaire et son adjoint, leur situation est alarmante. Leur surnombre et la longueur des distances dans l'est comme dans l'ouest du pays ont créé des problèmes logistiques colossaux. La difficulté d'accès, l'absence d'eau potable dans l'est, la malnutrition et la mauvaise santé de la majorité des nouveaux arrivants, surtout dans l'ouest, ont compliqué les opérations.

49. Les pays les moins avancés, comme l'Ethiopie, ne peuvent résoudre ce problème sans une aide suffisante de la communauté internationale. Exprimant sa gratitude aux gouvernements donateurs, au HCR, aux organismes des Nations Unies et aux organisations bénévoles pour leur généreuse contribution, la délégation éthiopienne s'associe à l'appel lancé par le Haut Commissaire à la communauté internationale pour qu'elle intensifie son aide et, au nom des milliers de réfugiés, elle présentera un projet de résolution dans ce sens.

50. Mme BUTIKU (République-Unie de Tanzanie), soulignant que le HCR ne peut s'acquitter de sa mission sans l'aide de la communauté internationale, se demande pourquoi c'est en Afrique que le montant annuel moyen de l'assistance par réfugié est le plus bas.

51. Elle fait observer que, pour s'acquitter efficacement de sa tâche, le personnel du Haut Commissariat doit être extrêmement compétent et dévoué. Malheureusement, certaines circonstances ont récemment eu un effet démoralisant et frustrant sur ce personnel. Il faut respecter la Charte des Nations Unies et le Règlement du personnel, ainsi que le principe de la représentation géographique équitable, pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires et éviter de privilégier certaines régions.

52. La Tanzanie s'inquiète particulièrement du sort de ceux que le colonialisme, le racisme ou l'injustice forcent tous les jours à quitter leurs foyers et à fuir à l'étranger. La majorité de ces réfugiés sont des femmes, des enfants et des vieillards. Ils sont parfois mal nourris, en très mauvaise santé et même brutalisés ou torturés.

(Mme Butiku, Tanzanie)

53. La Tanzanie, pays pacifique, est très préoccupée par les grands déplacements de population en Afrique australe, surtout en Angola et au Mozambique. Elle se félicite de la réunion de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe et espère que le Haut Commissaire assurera la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action d'Oslo. Elle regrette toutefois que la Conférence n'ait pas mis en lumière les causes profondes du problème dans la région, c'est-à-dire les politiques d'apartheid, d'agression et de déstabilisation menées par l'Afrique du Sud. Elle condamne sans appel les attaques armées lancées par ce pays, avec l'aide des terroristes de l'UNITA et du MNR, contre des réfugiés et des civils innocents en Afrique australe. Elle est convaincue qu'on ne pourra pas envisager de solution durable tant que l'on n'aura pas totalement mis fin à l'apartheid.

54. La Tanzanie a donné asile à près de 250 000 réfugiés en mettant à leur disposition de larges superficies de terre. Elle est l'un des rares Etats à offrir la naturalisation à grand nombre d'entre eux. Toutefois, il vaut mieux prévenir que guérir et le phénomène des réfugiés étant dans une large mesure le fruit de la politique, les gouvernements doivent unir leurs efforts pour éviter les exodes. Ils doivent en outre s'abstenir d'exploiter la situation regrettable des réfugiés pour s'assurer des avantages politiques. A cet égard, la Tanzanie réaffirme la nécessité urgente de la coopération internationale, à laquelle elle est prête à s'associer.

55. M. EL BASHIR (Soudan) dit à quel point son gouvernement est préoccupé par la situation en Afrique australe. Le Ministre soudanais chargé des problèmes des réfugiés a participé en personne à la Conférence internationale sur la situation dramatique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, malgré les inondations catastrophiques qui frappaient son pays à ce moment-là.

56. Au Soudan, le problème des réfugiés se pose depuis un quart de siècle. Des vagues successives de réfugiés d'origine ethnique et culturelle différente y ont trouvé asile. Le pays en compte maintenant le nombre effarant d'un quart de million. Seulement un tiers d'entre eux sont officiellement enregistrés et installés. Le reste, qui représente 7,5 % du total de la population du pays, s'est établi spontanément.

57. Très attaché à la protection des réfugiés, le Soudan a adhéré, depuis le début des années 70, à tous les instruments juridiques internationaux relatifs aux réfugiés et a adopté en 1974 une loi nationale sur l'asile des réfugiés.

58. Cependant, depuis, le pays a subi une série de catastrophes (sécheresse, désertification, inondations, invasion d'acridiens) qui ont déplacé un demi-million de personnes, qu'il faut réinstaller. Ce contexte alarmant amène la délégation soudanaise à souligner l'importance de la solidarité internationale.

59. Les besoins des réfugiés s'accroissant en même temps que leur nombre, elle demande la révision du Programme d'assistance en conséquence.

(M. El Bashir, Soudan)

60. Abordant le problème des réfugiés en Afrique, la délégation soudanaise en souligne les nouvelles dimensions. La présence des réfugiés, dans les zones rurales autant qu'urbaines, met inévitablement à contribution les ressources des pays d'asile et compromet leurs infrastructures fragiles. L'approche traditionnelle par l'apport des secours ne suffit plus. C'est pourquoi la délégation soudanaise se félicite de la nouvelle tendance, plus réaliste, qui vise à lier l'aide aux réfugiés au développement. Il s'agit de fournir des ressources supplémentaires pour pallier les effets négatifs de la présence de grands nombres de réfugiés dans les pays d'accueil. La création d'un fonds de roulement pour les réfugiés permettra de faciliter l'élaboration, le financement et la mise en œuvre des projets de développement.

61. Le Soudan se félicite des accords récemment signés entre le Haut Commissaire et les organismes de développement en vue de coordonner les programmes d'assistance avec les plans de développement de certains pays. Il faut élargir cette coordination à d'autres organes de développement et d'organisations non gouvernementales de caractère multilatéral.

62. La présence des réfugiés pèse d'autant plus aux pays d'asile qu'il s'agit de pays les moins avancés, comme le Soudan. Son représentant renvoie à cet égard au rapport consacré à la question par le Secrétaire général à la quarante et unième session de l'Assemblée générale (A/41/264), plus particulièrement au paragraphe 54 de ce document, dans lequel était préconisé au profit de ces pays un traitement de faveur pour l'assistance au développement international. Rien n'ayant plus jamais été dit sur ce point, la délégation soudanaise demande que le Secrétaire général charge le Comité de la planification du développement de reconsidérer la question et de faire rapport à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social lors de sa session d'été.

63. Le Gouvernement et le peuple soudanais rendent hommage au personnel du Haut Commissariat pour la qualité de son travail et l'assurent de tout leur concours. Le représentant du Soudan exprime sa gratitude aux pays donateurs, aux partenaires du HCR, qu'il s'agisse d'organismes de financement multilatéraux, bilatéraux ou d'organisations non gouvernementales bénévoles. Pour conclure, il indique que son gouvernement a lancé une campagne nationale d'information pour sensibiliser le public au problème des réfugiés, l'encourager à tolérer leur présence, en faisant valoir qu'elle résulte d'un acte souverain du Gouvernement, et atténuer l'hostilité qu'elle suscite quelquefois auprès de la population rurale ou urbaine pauvre et illettrée.

64. M. TARMIDZI (Indonésie), soulignant qu'il incombe à la communauté internationale tout entière et non pas seulement aux pays de première asile de se pencher sur le sort des réfugiés, dit que les charges doivent être partagées et qu'il convient de trouver ensemble des solutions durables à l'exode quotidien de réfugiés qui fuient la guerre, la persécution et la famine et à la situation de ceux qui languissent depuis des années dans des camps. Il ne suffit pas d'apporter une aide économique et humanitaire aux réfugiés qui soulage leurs souffrances sans régler le problème: il faut assurer leur réinstallation dans des pays tiers.

(M. Tarmidzi, Indonésie)

65. Etant donné que le climat international est propice à la solution de certains problèmes et à la prévention de nouveaux courants de réfugiés, il convient de profiter du dialogue qui s'est instauré et de la sensibilisation croissante de la communauté internationale au sort des réfugiés.

66. En Asie du Sud-Est, l'afflux de réfugiés indochinois dure depuis 13 ans. Les arrivées se sont encore multipliées en 1988 alors que les offres de réinstallation se sont amenuisées. Tant que les causes profondes qui motivent le départ de ces personnes ne sont pas réglées, le rapatriement librement consenti n'est pas toujours possible. C'est pourquoi l'Indonésie appuie les consultations menées par le HCR et les efforts visant à créer des conditions qui permettent le retour dans le pays d'origine dans des conditions de sécurité. En attendant, la communauté internationale doit mettre l'accent sur la réinstallation. Il faut à cet égard renforcer le programme d'organisation méthodique des départs.

67. Comme ils l'ont indiqué dans la Déclaration de Manille (1987), les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) continueront à chercher une solution efficace au problème des réfugiés. Le Comité exécutif du HCR a accueilli avec satisfaction la proposition des ministres des affaires étrangères de l'ANASE contenue dans la Déclaration commune qu'ils ont faite en 1988 de convoquer une conférence internationale sur les réfugiés indochinois afin de trouver des solutions globales et durables.

68. On constate dans d'autres régions du monde, à une exception près, un relâchement de la tension et une reprise du dialogue qui est de bon augure pour l'assistance humanitaire et la situation des réfugiés. Il faut signaler à cet égard que la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe réunie à Oslo (Norvège) en août 1988 a adopté une déclaration et un plan d'action. Mais il faut bien se rendre compte que pour mettre fin aux souffrances de la population dans la région, il faudra d'abord et à jamais supprimer l'apartheid. La délégation indonésienne, notant l'importance accordée aux travaux de la Conférence [ce qui ressort du rapport du Secrétaire général (A/43/717)], est sûre que les mesures et stratégies qui ont été adoptées seront effectivement appliquées. Elle se réjouit en outre des progrès réalisés dans les préparatifs de la conférence internationale sur les réfugiés centraméricains, mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (A/43/591).

69. La délégation indonésienne trouve encourageant que le HeR améliore sa capacité opérationnelle et sa capacité d'intervention en cas d'urgence et travaille à mettre au point des systèmes d'alerte avancée et de fourniture de personnel dans de telles éventualités (par. 66 du rapport A/43/12). Elle félicite par ailleurs le HCR des efforts qu'il fait pour améliorer la gestion des programmes d'assistance (chap. II du même document).

70. Mme HOANG aICH LIEN (Viet Nam) se réjouit de constater, à la lecture du rapport du Haut Commissaire (A/43/12 et Add.1) que plus de 250 000 réfugiés ont pu rentrer chez eux dans le cadre du système de rapatriement librement consenti ou

(Mme Hoang Bich Lien. Viet Nam)

être réinstallés dans des pays tiers. Elle se félicite de la convocation à Oslo de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe et de la Déclaration et du Plan d'action qu'elle a adoptés. La situation des réfugiés en Afrique s'est certes améliorée grâce aux efforts conjugués du HCR, des parties intéressées et de toute la communauté internationale, mais il faut veiller à maintenir l'impulsion donnée, notamment en exécutant les projets présentés à la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique. Le problème est encore loin d'être réglé puisque le nombre total de réfugiés dans le monde oscille autour de 12 millions et qu'on compte près de 500 000 réfugiés dans la seule Afrique australe. C'est dire quelle action collective et coordonnée doivent encore entreprendre les pays d'origine, les pays de premier asile et les pays de réinstallation, comme le Haut Commissaire l'a d'ailleurs souligné. La définition du réfugié telle qu'elle figure dans la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs aux statuts des réfugiés ne recouvre pas toutes les situations car à la crainte de la persécution viennent s'ajouter les crises politiques liées à des guerres d'agression, à l'intervention et à la pression extérieures, au racisme, au sionisme et à l'apartheid, et les phénomènes socio-économiques de la misère et des catastrophes naturelles.

71. L'Asie du Sud-Est n'a cessé, dans les 40 dernières années, d'être victime de guerres d'agression qui ont causé de grandes souffrances à la population et créé de graves problèmes sociaux et économiques, suscitant ainsi des exodes de population. Il faut donc que toutes les parties concernées agissent ensemble dans le strict respect des principes humanitaires, indépendamment de toutes considérations politiques.

72. Les Vietnamiens ont besoin de paix et de stabilité pour relever le pays et de toutes leurs ressources pour reconstruire leur économie. Ceux qui ont quitté le pays depuis 1975 se répartissent en trois groupes : ceux qui ne peuvent sympathiser avec le nouveau système, ceux que des forces hostiles incitent à fuir, ceux qui recherchent une vie matérielle plus douce ou veulent retrouver leur famille à l'étranger. Il ne faut pas perdre de vue cet aspect de la question et respecter la décision de quiconque de vivre ailleurs. Depuis 1979, le Viet Nam coopère avec le Haut Commissariat et les pays de réinstallation au programme d'organisation méthodique des départs du Viet Nam, qui a donné de bons résultats jusqu'à récemment. Ces deux dernières années toutefois, le net ralentissement des départs organisés, dû à des possibilités plus réduites de réinstallation dans les pays tiers, a provoqué une augmentation des départs illégaux, ce qui met non seulement le Viet Nam mais aussi les pays voisins en difficulté. Quoique le Gouvernement vietnamien ait pris des mesures énergiques pour y mettre fin, il conjure les pays tiers d'offrir de nouvelles possibilités de réinstallation, de renoncer à soumettre l'accueil à des critères complexes et à retarder les formalités de réinstallation dans le cas des départs légaux et organisés tout en les facilitant dans le cas des départs illégaux.

73. Depuis quelque temps, le Viet Nam prend une part active aux entretiens internationaux qui ont lieu à Bangkok sous les auspices du HCR pour régler les problèmes des réfugiés indochinois. Il recherche également, dans le cadre

(Mme Hoang Bich Lien, Viet Nam)

d'entretiens bilatéraux avec les Gouvernements de Malaisi, de Hong-kong et du Royaume-Uni, des mesures réalistes et efficaces pour résoudre la question. Le Gouvernement vietnamien est favorable à la convocation d'une conférence internationale sur les réfugiés indochinois et d'une réunion préparatoire et il est prêt à y participer activement.

74. Le Viet Nam, particulièrement soucieux de la protection des réfugiés, s'inquiète que certaines normes humanitaires continuent d'être violées, dont le principe du non-refoulement, et se réjouit que lors de la réunion de son Comité exécutif en octobre 1988, le HCR ait de nouveau mis fermement l'accent sur le caractère purement humanitaire de ses activités.

75. M. ZAMANI (République islamique d'Iran) remercie et félicite le personnel du HCR qui essaye d'adoucir le sort des 2,3 millions de réfugiés qui vivent actuellement en République islamique d'Iran, chiffre qui place le pays au deuxième rang des pays d'accueil.

76. Etant donné la charge que représentent ces réfugiés pour l'Iran dont les ressources sont limitées, les programmes d'assistance devraient viser à renforcer l'infrastructure du pays. Limiter en effet l'assistance aux besoins fondamentaux de ces personnes risque d'aller à l'encontre du but recherché.

77. En ce qui concerne les réfugiés afghans, l'Iran se réjouit de la nomination d'un coordonnateur des programmes d'assistance économique et humanitaire des Nations Unies en faveur des populations afghanes, qu'il assure de son concours; il est prêt à coopérer au programme de rapatriement librement consenti de ces réfugiés qui ne manqueront pas de contribuer à la reconstruction de l'Afghanistan une fois que les forces étrangères se seront retirées du pays.

78. La délégation de la République islamique d'Iran appelle également l'attention de la communauté internationale sur les nouvelles vagues de réfugiés kurdes qui sont arrivés dans le pays en traversant la Turquie. Tout en se réjouissant des mesures positives prises par le Haut Commissaire, l'Iran estime que la situation exige un programme d'assistance plus complet qui leur permette de devenir autosuffisants car les secours visant à satisfaire une petite partie des besoins fondamentaux sont loin de compenser les dommages que leur présence cause à l'économie du pays.

79. La délégation iranienne estime que les problèmes des réfugiés dans le monde ne peuvent être vraiment résolus que par des mesures visant à prévenir les actes d'agression et à régler les conflits, à corriger le déséquilibre injuste entre la situation des riches et celle des pauvres et à faire face aux situations d'urgence. L'assistance aux réfugiés est en outre une oeuvre idéologique et humanitaire; la subordonner à des considérations ou conditions politiques ne peut qu'affaiblir la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967.

80. M. HOCHE (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit tout l'encouragement qu'il tire de l'appui exprimé par les membres de la Troisième Commission au mandat et aux objectifs du Haut Commissariat. Le souci profond que la communauté internationale a manifesté pour le bien-être physique et la sécurité des réfugiés est profondément satisfaisant, surtout après la conclusion qu'a adoptée récemment le Comité exécutif sur la promotion du droit des réfugiés et les efforts quotidiens du Haut Commissariat pour assurer leur protection. Un texte ne suffit toutefois pas à produire des transformations. Il faut pour cela des efforts résolus de tous les membres de la communauté internationale.

81. L'inquiétude manifestée pour le sort des réfugiés et des enfants ne pourra que déterminer une prise de conscience plus aigüe de l'attention que méritent ces groupes.

82. Le Haut Commissaire a noté avec satisfaction qu'on a mis l'accent sur la recherche de solutions durables et en particulier sur le rapatriement librement consenti qui est considéré comme la meilleure solution. Dans les cas toutefois où elle est impossible, on a insisté sur l'intégration sur place ou sur la réinstallation dans un esprit de solidarité et de partage international de la charge.

83. Le Haut Commissaire se félicite de la conclusion adoptée en octobre 1988 par le Comité exécutif concernant l'aide aux réfugiés et le développement et du rôle de catalyseur donné à cet égard au Haut Commissariat.

84. Il souligne en conclusion que la communauté internationale doit faire un effort concerté plus énergique pour éviter de nouveaux courants de réfugiés, pour trouver des solutions durables au problème et pour fournir à ces réfugiés une protection internationale et veiller à ce que leurs droits fondamentaux soient respectés sans aucune exception. Les conférences internationales qui se tiendront prochainement sur les réfugiés intraméricains et sur les réfugiés indochinois en donneront l'occasion.

La séance est levée à 18 heures.